

Les Moulins de Robat entre Saint-Germain-sur-Moine et Montfaucon

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Une randonnée qui vous fera suivre les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle sur quelques kilomètres. Sans difficulté et au travers de la campagne de Sèvremoine en passant par des hameaux où d'anciens moulins trônent.



Durée :	3h45	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12.31km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	67m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	60m		
Point haut :	93m	Commune :	Saint-Germain-sur-Moine (49230)
Point bas :	42m		



Description

Garez-vous sur le parking situé derrière la mairie de Saint-Germain-sur-Moine.

Suivre le balisage Vert tout au long de la randonnée. Cet itinéraire possède un tronçon commun avec les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

(D/A) Face à la mairie, prenez la rue vers la droite. *Au niveau de la place du Château de Mondement, vous avez face à vous le baromètre et la statue Jeanne d'Arc.*

Tournez à gauche dans la Rue du Docteur Raffégeau et continuez tout droit pendant 500m.

(1) Tournez à droite juste avant le cimetière et continuez jusqu'au tunnel passant sous la RN249.

(2) Prenez à droite juste avant le tunnel. Continuez sur environ 250m avant de virer à droite. Allez tout droit pendant environ 700m jusqu'à la RD147.

(3) Continuez en face et à la prochaine intersection, prolongez encore tout droit. Traversez le lieu-dit "le Puteau" tout droit en empruntant le sentier jusqu'à arriver au Moulin Neuf.

(4) Au bout du petit sentier, au niveau du calvaire des diligences, tournez à droite puis à gauche sur le sentier à la sortie du village. Continuez pendant 600m en direction de Saint-Gilles. Allez tout droit sur la route jusqu'à la chapelle de Bon-Secours (sur votre gauche) .

(5) *Tronçon commun avec les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle jusqu'à l'arrivée.* À ce niveau, continuez tout droit en laissant la chapelle à gauche. Suivez à droite la Rue Saint Jean (RD762) et tournez à gauche 100m plus loin dans la Rue secondaire de la Frairie. Continuez tout droit Rue Alexandre Dumas et traversez le Ruisseau de l'Hubeau.

(6) Au calvaire (Croix Marie Papin), prenez le chemin à droite et longez le petit bois sur votre droite. Tournez à droite 350m plus loin (possibilité d'accéder au moulin à eau de Robat à environ 90m à droite) puis remontez le chemin

(7) Traversez la route et continuez sur le sentier en direction du village de la Davière.

Points de passages

- D/A Parking Mairie de Saint-Germain**
N 47.118349° / O 1.125207° - alt. 68m - km 0
- 1 Cimetière**
N 47.122421° / O 1.121127° - alt. 84m - km 0.59
- 2 À droite avant le tunnel**
N 47.124819° / O 1.112063° - alt. 86m - km 1.33
- 3 Traversée de la D147**
N 47.117586° / O 1.1119° - alt. 90m - km 2.35
- 4 Moulin Neuf**
N 47.106754° / O 1.115351° - alt. 85m - km 3.63
- 5 Chapelle du Bon-Secours**
N 47.102848° / O 1.120864° - alt. 69m - km 4.55
- 6 Croix de Marie Papin**
N 47.100326° / O 1.114394° - alt. 53m - km 5.48
- 7 Traversée de route**
N 47.098972° / O 1.105706° - alt. 55m - km 6.25
- 8 Sortie du village de la Davière**
N 47.10451° / O 1.102493° - alt. 74m - km 6.98
- 9 Allée des Fougères**
N 47.103392° / O 1.116911° - alt. 62m - km 8.44
- 10 Traversée de la Rue des Aulneaux**
N 47.101957° / O 1.124598° - alt. 65m - km 9.34
- 11 Traversée de la D67**
N 47.107069° / O 1.122428° - alt. 77m - km 10.43
- 12 Rue de la Barbottinière**
N 47.113569° / O 1.119967° - alt. 81m - km 11.47
- 13 Parc public**
N 47.115071° / O 1.125187° - alt. 67m - km 11.93
- D/A Parking Mairie de Saint-Germain**
N 47.118328° / O 1.125173° - alt. 68m - km 12.31

(8) Juste après celui-ci, à l'intersection en Y, tournez à gauche et, quelques mètres après, encore à gauche en direction du Moulin à vent de Robat.

Prenez le chemin qui le longe vers la droite. Tournez à gauche au prochain carrefour pour suivre le chemin puis traversez à nouveau le Ruisseau de l'Hubeau et continuez tout droit jusqu'à arriver au lieu-dit de Marquet. À la route, poursuivez en face.

(9) Dans le virage, suivez l'Allée des Fougères puis l'Allée des Lys à droite et traversez la Rue des Mauges pour continuer sur la route en face. Tournez à droite en empruntant la Rue Bon Secours.

(5) À hauteur de la Chapelle Bon-Secours, tournez à gauche Rue Saint-Gilles et continuez jusqu'au prochain croisement.

(10) Traversez la Rue des Aulneaux et suivez la Rue du Bourg Hardy en face. Après environ 300m, avant le rond-point, tournez à droite et prenez le chemin un peu plus loin. À l'intersection, virez à droite jusqu'à la D67 que vous longez à droite et que vous traversez **avec prudence**.

(11) Rejoignez le sentier et continuez sur 300m. Au croisement, prenez à gauche, passez une mare sur votre gauche puis tournez encore à gauche.

(12) Arrivé Rue de la Barbottinière, continuez tout droit et traversez la Rue Bel Air (D67). Tournez ensuite à droite Rue des Tilleuls puis immédiatement à gauche Rue des Acacias et descendez au parc public.

(13) Traversez-le par la droite puis passez la Rue de l'Aiguefou puis la Rue de la Cave pour ensuite retrouver le parking de départ (D/A).

Informations pratiques

A proximité

- Baromètre et statue Jeanne d'Arc : Ce baromètre anéroïde d'1,10m de diamètre fut placé sur la villa des figuiers par Donatien Raffegau, maire de Saint-Germain de 1908 à 1929. Il y avait aussi un thermomètre. La statue de Jeanne d'Arc a été édifée le 31 juillet 1914 à l'emplacement de l'ancien cimetière (transféré en 1865) en vue d'embellir la place. Elle devient en 1920 le monument aux morts. La Place du Château de Mondement, est nommée ainsi en 1918, en souvenir de la bataille de septembre 1914 (dans la Marne) à laquelle de nombreux Germinois ont pris part dans le 77^{ème} régiment d'infanterie.

- Croix de Marie Papin : Au carrefour du Chemin de la Jarrie, cette croix a été érigée en mémoire d'une jeune fille tuée à cet endroit, en 1794, pendant les Guerres de Vendée. Alors qu'elle apportait à manger à deux hommes blessés de l'armée vendéenne cachés dans les environs, elle se trouva entourée d'une escouade de Républicains. Comme elle refusait de répondre aux questions posées, ils l'attachèrent et la torturèrent jusqu'à ce que mort s'ensuive.

- Les Moulins de Robat : Le moulin à eau de Robat était déjà présent sur le cadastre de 1834. La minoterie fut, pendant 5 générations exploitée par la famille Durand. Toutes les énergies l'ont fait fonctionner ; la cheminée de la machine à vapeur est encore debout. Le moulin a été rénové en 1905 et la roue, encore en place, s'est arrêtée en 1989. Il était couplé avec un moulin à vent (en mauvais état de conservation).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-moulins-de-robot-entre-saint-germain/>

En savoir plus : ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Copie, vente et diffusion interdites - jUW8wfAH



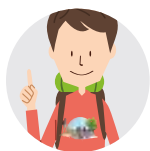


Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE

du *visor* randonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

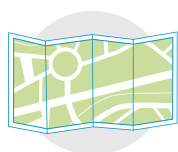
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



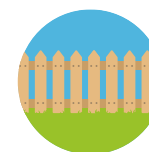
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



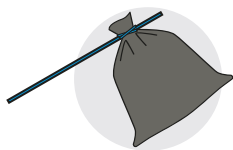
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.